

ABONNEMENT.

saumur: En ad. . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 16 fr. Trois mois . . . . . 9 fr. Poste: En ad. . . . . 35 fr. Six mois . . . . . 18 fr. Trois mois . . . . . 10 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . . 50 c. Réclames, — . . . . . 30 Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

28 Septembre 1885.

Chronique générale.

Le président Grévy ira-t-il ou n'ira-t-il pas à la gare du Nord recevoir le roi d'Espagne?

Les journaux républicains continuent à se contredire sur ce point.

Les uns disent oui, les autres disent non. D'après le National, il se confirme que le Président de la République et les ministres n'iront pas samedi à la gare du Nord pour recevoir le roi d'Espagne.

Il paraît certain qu'il n'y aura pas de fête en l'honneur du roi, et que tout se bornera à des réceptions officielles et, probablement, à une chasse dans la forêt de Marly.

On veut ainsi ôter tout prétexte aux manifestations qui auraient pu se produire sur la voie publique, aussi bien de la part de la population parisienne que de la part des républicains espagnols réfugiés à Paris.

D'autre part, on lit dans les Nouvelles:

« L'arrivée de M. Jules Grévy est annoncée à Paris pour ce soir vendredi. Cependant on dit dans l'entourage élyséen que cette rentrée pourrait être retardée d'un jour ou deux. Le fin mot de l'histoire, c'est que M. Grévy ne veut rentrer à Paris que lorsque le roi d'Espagne en sera parti. Est-ce purisme démocratique, est-ce économie? On semble pencher pour ce dernier mobile. »

La France assure que l'ambassade d'Espagne serait très-inquiète au sujet de l'accueil qui sera fait à Paris au roi Alphonse XII.

On craindrait une manifestation hostile de la part des espagnols réfugiés à Paris. Des ordres auraient été donnés à la pré-

fecture de police en vue de dissiper tout attroupement qui pourrait se former autour de l'hôtel de l'ambassade.

Les couloirs du Parlement commencent à se repeupler, bien qu'il paraisse à peu près certain que la rentrée des Chambres n'aura lieu que dans la deuxième quinzaine d'octobre. Le gros de ce public parlementaire est formé par l'extrême gauche, et l'on entend de belles sur le compte des Ferry, des Waldeck-Rousseau, voire même des Martin-Feuille. Les députés opportunistes présents font chorus. Mais il serait téméraire d'en conclure que le cabinet est sérieusement menacé. Nous savons ce que deviennent aux scrutins ces fiers-à-bras de couloirs. Et puis, en somme, qu'a-t-il fait ce pauvre cabinet? Il a violé la Constitution, gaspillé l'or des contribuables et le sang de nos soldats. Mais ce sont là péchés véniels pour les républicains. Ah! s'il avait mis en jugement un briseur de croix ou un joueur de dynamite, ce serait autre chose?

M. le président du conseil a eu avant-hier une longue conversation avec M. le marquis Tseng.

Une nouvelle conférence a dû avoir lieu hier.

On annonce toutefois que la réponse du cabinet de Pékin aux contre-propositions françaises n'est pas arrivée à Paris.

A ce sujet, nous lisons dans le Paris:

« Persévérant dans le système de temporisation qui a été adopté par son gouvernement, et que nous avons déjà signalé, le représentant de la Chine a déclaré n'avoir pas reçu de nouvelles instructions de Pékin. »

MISE SOUS SÉQUESTRE DU CHATEAU DE CHAMBORD.

On écrit d'Orléans:

« J'apprends à l'instant que, sur l'ordre du directeur de l'enregistrement du départe-

ment de Loir-et-Cher, le receveur de l'enregistrement du canton de Brassieux — d'où dépend la commune de Chambord — s'est rendu hier au château et a signifié, au nom du Domaine, au régisseur, la mise sous séquestre du château de Chambord et de toutes ses dépendances. »

COLONELS HONORAIRES.

A propos de la récente nomination du roi d'Espagne au grade platonique de colonel honoraire du 43<sup>e</sup> uhlands slewig-holsteinois, en garnison à Strasbourg, le Gaulois publie la liste suivante des colonels honoraires dans l'armée allemande:

L'empereur François-Joseph d'Autriche, colonel honoraire du régiment de fusiliers de la garde « Empereur François »;

L'archiduc Rodolphe d'Autriche, prince impérial, colonel honoraire du 4<sup>er</sup> uhlands de Brandebourg, n° 11;

L'empereur Alexandre III de Russie, colonel honoraire du 4<sup>er</sup> uhlands de la Prusse occidentale, du régiment de grenadiers de la garde « Empereur Alexandre » et du régiment de cuirassiers de Brandebourg n° 6 « Empereur Nicolas »;

Le grand-duc Wladimir de Russie, colonel honoraire du régiment de hussards de Thuringe, n° 12;

Le grand-duc Constantin Nicolaïévitch, oncle du Czar actuel, colonel honoraire du 2<sup>e</sup> régiment de hussards du Rhin, n° 9, ainsi que du 6<sup>e</sup> régiment de cheuval-légers bavares;

Le grand-duc Nicolas Nicolaïévitch (oncle du Czar), colonel honoraire du régiment de cuirassiers n° 5, Prusse occidentale;

Le grand-duc Michel Nicolaïévitch (oncle du Czar), colonel honoraire du 4<sup>er</sup> régiment de hussards de Silésie, n° 4;

Le prince de Galles, colonel honoraire du 5<sup>e</sup> régiment de hussards de Poméranie, « Feld-maréchal Blücher »;

Le duc d'Edimbourg, héritier présomptif du duché de Saxe-Cobourg et Gotha, colonel honoraire du 6<sup>e</sup> régiment d'infanterie de la Thuringe;

Le duc de Connaught, colonel d'un régiment de hussards brandebourgeois;

Le roi Humbert I<sup>er</sup> d'Italie, colonel honoraire du 1<sup>er</sup> régiment prussien de hussards hessois, n° 13;

Le roi Guillaume III des Pays-Bas, colonel honoraire du 11<sup>e</sup> régiment de hussards prussiens.

Récemment ont encore été nommés colonels honoraires les rois de Roumanie, de Suède, des Belges, de Serbie, ainsi que le prince Amédée, duc d'Aoste, et le prince Alexandre de Bulgarie.

L'armée russe et l'armée autrichienne nous offrent de semblables traditions.

CLÉMENTINE PRÉSIDENTIELLE.

Si la ligue révisionniste a réellement le souci de faire œuvre utile, elle devrait bien provoquer la révision de l'article de la Constitution qui confère au Président de la République le droit de grâce.

Voici le dernier exploit de M. Grévy:

« Le Président de la République a signé aujourd'hui un décret portant commutation en travaux forcés à perpétuité de la peine de mort prononcée, le 11 août dernier, par la cour d'assises de la Seine-Inférieure, contre le sieur Vellingner, qui avait assassiné un des gardiens de la prison où il était détenu. »

Depuis longtemps le chef de l'Etat n'a laissé exécuter qu'un assassin, le nommé Holtz, qui comptait, parmi ses déplorables antécédents, celui de ne pas payer son terme. Maintenant, voici M. Grévy revenu à ses habitudes paternelles à l'égard des assassins. Nous n'attendions pas moins de cette belle âme.

Mais aujourd'hui cela passe les bornes. Vellingner, le gracié, avait assassiné un des gardiens de la prison où il était détenu. Or, chacun sait que, grâce à l'admirable législation pénitentiaire que l'Europe ne nous envie pas, nombre de détenus de nos prisons aspirent à être envoyés à la Nouvelle-

46 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA PERLE DE NUREMBERG

Par Louis COLLAS

IX

L'ARRESTATION.

Anna, après avoir trouvé sa nourrice bien hardie d'ouvrir cette lettre, avait ensuite prêté à la locataire une oreille attentive.

— Eh bien! dit-elle, que faut-il faire?

— Écrire une autre adresse et envoyer la lettre; mais après?

Puis, après un moment de réflexion, Anna reprit:

— Je me rappelle maintenant très-bien la colonne dont parle M. Charles; elle s'élevait là-haut sur la colline, on l'a détruite, on a bouleversé le terrain, il n'est pas étonnant qu'il ne s'y soit pas retrouvé; mais, moi, je connais l'emplacement, j'y suis allée souvent avec toi, je le guiderai. Il faut que tu ailles le trouver à l'adresse qu'indique la lettre; tu lui donneras un rendez-vous et tu ajouteras, sans me nommer, qu'il y rencontrera une personne en mesure de seconder ses recherches. Hâte-toi, je t'en supplie.

La nourrice se préparait à sortir, lorsqu'elle entendit un pas dans l'escalier. Elle prêta l'oreille:

— On vient ici; cache-toi dans ce cabinet.

Restée seule, Giovanna introduisit une femme qui avait, depuis longtemps sans doute, perdu la fraîcheur de la jeunesse. On pouvait deviner qu'elle avait été belle, d'une beauté un peu massive que n'accompagnait ni la délicatesse des traits, ni le jeu d'une physionomie expressive. Suivant toute apparence, un accident ou la maladie avait fané prématurément la peau, altéré les lignes du visage. Son regard était vague, fugitif, et l'ensemble faisait supposer; non pas qu'elle était folle, mais qu'une sorte de brouillard s'était répandu sur son intelligence. Sa toilette, sans être riche, affectait l'élégance. L'éclat criard des couleurs et l'exagération des modes parisiennes trahissaient l'intention de captiver les regards et de produire de l'effet.

— Que me voulez-vous, madame? dit froidement Giovanna.

— Vous consulter et obtenir de vous des renseignements que seule vous pouvez me donner.

— Ce n'est pas la première fois que vous vous adressez à moi, m'attribuant une puissance que je n'ai pas. Est-ce à cause de mon costume étranger que vous me supposez en mesure de connaître les secrets qui échappent aux autres? Croyez-vous donc que les femmes de mon pays ont le privilège de la seconde vue?

— Ce n'est pas cela; mais déjà vous m'avez prédit l'avenir, et l'avenir s'est réalisé...

— Vraiment! vous m'étonnez, racontez-moi cela.

— J'étais en Italie, je ne saurais préciser la date, mais cela importe peu. C'était sur les bords du lac de Côme; vous rappelez-vous une femme qui s'était installée au chalet du Lambro? C'était moi.

Remarquant les regards étonnés de Giovanna:

— Oui, c'était moi, dit-elle; il paraît que les années m'ont bien changée et qu'il me reste peu de chose de la beauté qu'on admirait alors. Vous souvenez-vous d'un homme que vous rencontrâtes au bord du lac? Vous lui dites que six mois ne s'écouleraient pas avant que les portes d'une prison ne se fermaient sur lui. L'avenir justifia votre prédiction.

— Je me rappelle; mais il ne fallait pas être sorcière pour prévoir l'événement. Ce jeune homme était un insensé que des héritiers impatientes avaient intérêt à priver de sa liberté; il était livré à une influence malfaisante qui lui faisait faire des folies; l'avertissement ne fut pas écouté, il était inévitable que le malheur dont je l'avais menacé arrivât. La visiteuse ne parut pas remarquer l'accent dédaigneux de ces paroles et reprit:

— A moi aussi vous prédites l'avenir. Vous me dites que bientôt le monde me ferait payer cher l'éclat de ma prospérité, que je connaîtrais l'humili-

ation et la détresse; les jours de malheur que vous m'avez annoncés ne tardèrent pas à venir.

— Je vous ai annoncé que la justice de Dieu s'appesantirait sur vous, parce que, par un juste retour des choses d'ici-bas, ceux qui consacrent leur vie à faire le mal et laissent derrière eux une trace de scandale payent toujours leur dette à l'expiation. J'espérais qu'il en serait ainsi pour vous. C'était le bon sens qui parlait par ma bouche, non la prescience de l'avenir.

Ce langage ne paraissait faire aucune impression sur l'intelligence obscurcie de la visiteuse. Elle poursuivait son idée avec la ténacité de ceux qui ne peuvent se procurer le luxe d'en avoir beaucoup.

— Ainsi, vous refusez de me répondre? dit-elle humblement.

— Parlez vite, de quoi s'agit-il?

— D'un enfant dont les parents sont inconnus. Ces mots provoquèrent la curiosité de Giovanna; un horizon nouveau s'ouvrait devant elle.

— D'un enfant volé, dit-elle avec assurance, en fixant la visiteuse dont le visage exprimait l'effroi.

— Vous voyez bien que vous savez...

— Oui, je sais bien que cet enfant a été dérobé en France à sa famille et qu'il vous a été confié en dépôt. Votre cupidité a rêvé de honteux projets, mais le crime tournera contre vous. Vous avez conclu un scandaleux marché avec un complice,

Calédonie, dont on leur fait un séduisant tableau.

Pour faciliter ce déplacement, il y a un moyen primitif, c'est de tuer son gardien. On escorifie ce malheureux, on passe devant le jury, et si le jury condamne à mort, on a en perspective la grâce présidentielle, et le tour est joué ! En route pour la Nouvelle-Calédonie.

Vellingier va donc partir, mais il ne sera pas seul à quitter la prison. Beaucoup de gardiens, en effet, à ce qu'on affirme, sont absolument décidés à planter là un service ultra-dangereux et à faire grève.

Nous ne saurions les en dissuader. Pour ces gens-là, qui sont presque tous de vieux soldats, il est dur de n'avoir échappé aux balles prussiennes que pour tomber périodiquement sous les coups des protégés de M. Grévy.

Pendant les grandes manœuvres, une balle siffla aux oreilles d'un colonel. Croyez-vous que la Bataille va réprouver cette criminelle tentative ? Ce serait mal connaître les apôtres de la révolution sociale. Bravo ! s'écrie-t-elle au contraire, voilà « un avertissement pour tous les officiers ». Et elle ajoute : « Périsse plutôt mille fois la discipline » que le sentiment de dignité défendant « au citoyen français de se soumettre à l'autorité déraisonnable, à la tyrannie ! » Excuser l'assassinat, prêcher la révolte et se réjouir de ce qui peut détruire l'armée, telle est l'œuvre de ces bons patriotes.

Ces jours derniers, les murs de presque toutes les villes de France étaient tapissés d'affiches colorées représentant une scène d'orgie dans laquelle figuraient, en compagnie de courtisanes, l'empereur Napoléon III, l'impératrice Eugénie, le duc de Morny et M<sup>re</sup> Darboy.

Cela était intitulé, en grosses lettres blanches et rouges : les Amours secrètes de Napoléon III.

Certains, indignés, se sont acharnés contre ce placard et l'ont mis en pièces.

La Comédie politique, de Lyon, a procédé autrement. Elle a rappelé à nos gouvernants, qui protègent ces vilénies et même en pensionnent les auteurs, cette grande leçon de l'Evangile : « Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit. » Et elle a fait de son dernier dessin une réduction pure et simple, au pantographe, de l'affiche ci-dessus, toutefois avec ces simples variantes : la tête de Napoléon III remplacée par celle de M. Grévy ; la tête de l'impératrice remplacée par celle d'une autre dame ; la tête de M. de Morny remplacée par celle de M. Ferry ; M<sup>re</sup> Darboy remplacé par M. Martin-Feuillée en robe.

Le tout intitulé : les Amours secrètes de Jules Grévy.

L'édition de luxe de la Comédie politique, publiée sous le nom d'Édition des collectionneurs, copie l'affiche avec plus d'exactitude encore, puisqu'elle est colorée comme elle.

La démonstration est ad hominem, et la leçon est bonne. Profitera-t-elle ? — Il paraît

vous saviez que c'était un homme sans foi, vous n'aviez pas plus confiance en lui qu'il n'avait confiance en vous. Vous croyiez avoir pris vos précautions, et cependant vous avez été dépourvue de toutes les pièces à l'aide desquelles vous espériez atteindre votre but sans danger.

— C'est lui qui me les a volées, n'est-il pas vrai ?  
Giovanna, sans répondre à cette question, ajouta :

— Un complice est toujours un ennemi, gardez-vous de cet homme, cachez-vous de lui, fuyez son contact comme s'il portait la peste. Mais cette précaution ne suffit pas : pour que vous trouviez la paix, il faut que vous rendiez l'enfant.

— Rendre l'enfant, qui me payera ?  
— Qui vous payera ? Vous faut-il donc de l'argent pour vous décider à réparer un crime dont vous n'avez retiré que des tribulations ?

— C'est pour cela que j'ai droit d'être indemnisée de ma peine ; j'ai compté sur le prix de la restitution, qu'on me le donne.

— Où est l'enfant ? demanda Giovanna.

Sa figure exprimait l'indignation et la colère.

La visiteuse eut peur ; partagée entre l'effroi et la cupidité, elle recula devant le regard ardent de l'Italienne.

— Je ne sais pas, je ne sais pas, murmura-t-elle. Elle était arrivée jusqu'à la porte, elle l'ouvrit et descendit l'escalier avec une rapidité dont on ne

que oui, car certains journaux se prennent à annoncer des poursuites... Contre l'affiche ? — Non. Contre la reproduction faite par la Comédie politique.

La Comédie politique attend ces poursuites avec calme et tranquillité. Elle espère que du grand débat qui en sortira sortira aussi la fin des turpitudes dont on salit nos murs depuis treize ans.

Son dessin, du reste, n'avait pas d'autre but.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 septembre.

Le marché d'aujourd'hui est sans grand changement sur celui d'hier. La tendance demeure indécise pour ne pas dire faible. Les rentes sont à peu près aux mêmes cours qu'hier : le 3 0/0 entre 79.90 et 78.75, l'amortissable à 81.35, le 4 1/2 0/0 1883 entre 108.40 et 108.35.

Somme toute, les efforts qui ont été tentés pour soutenir et relever les cours au moment des émissions sont demeurés infructueux.

Les affaires sont toujours des plus restreintes. La Banque de France est à 5,420. La Banque de Paris et des Pays-Bas cote 965 et 960.

Le Crédit Foncier est à 1,290. Cette baisse légère n'est due qu'à la mauvaise disposition du marché ; sa situation est toujours excellente et la progression de ses opérations suit son cours. Dans sa séance hebdomadaire du 26 courant, le Crédit Foncier a autorisé pour 5,265,000 fr. de nouveaux prêts, dont 4,225,000 fr. de prêts fonciers et 1,040,000 fr. de prêts communaux.

Les Obligations Foncières nouvelles sont fermes à 350, les Obligations communales 1880 à 453.

Les autres valeurs sont à peu près stationnaires : le Suez à 2,390 avec 170,000 fr. de recettes pour la journée d'hier.

Le Panama est délaissé à 492.50 et 491.25. L'Obligation nouvelle continue à être sans preneur sur le marché libre, où elle est offerte à un franc de perte.

Le Lyon est à 1,402.50 ; le Nord, à 1,865 ; l'Orléans, à 1,305 ; le Midi, à 1,165.

Un arbitrage avantageux se présente en ce moment aux porteurs d'obligations des Chemins de fer : il consiste à vendre, aux cours actuels, les obligations des grandes lignes qui rapportent en moyenne 3.85 0/0 net d'impôt, pour acheter à 444 fr. des obligations 4 0/0 de l'Ouest-Algérien qui donnent 20 fr. de revenu, soit 4.17 0/0 net.

L'Italien 5 0/0 est à 91.40 ; l'Espagne Extérieure, à 57 13/16 ; l'Égypte Unifiée, à 361.35.

#### CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

##### École de Cavalerie de Saumur.

Sous-officiers élèves officiers nommés au grade de sous-lieutenant. — Les régiments auxquels ils sont affectés.

Par décret du Président de la République, en date du 20 septembre 1883, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, ont été nommés dans la cavalerie, au grade de SOUS-LIEUTENANT, les sous-officiers élèves officiers de l'École d'application de cavalerie de Saumur qui, par décision ministérielle du même jour, ont reçu les destinations suivantes, savoir :

MM.

Lepage (Jean), affecté au 20<sup>e</sup> régiment de dragons.

l'aurait pas crue capable. Giovanna la suivit pour s'attacher à ses pas ; mais elle la perdit de vue au tournant d'une des ruelles qui s'enchevêtraient dans ce quartier. En rentrant, elle trouva Anna qui n'avait pas perdu un mot de la conversation.

— Elle reviendra, dit-elle à la jeune fille.

— Va trouver M. Charles, lui dit celle-ci, ne tarde pas ; à la tristesse qui me serre le cœur, je pressens de terribles dangers qui le menacent.

Anna attendit avec anxiété le retour de sa nourrice ; elle courut à elle dès qu'elle la vit rentrer.

— Eh bien ! lui dit-elle, l'as-tu vu ?

— Non, sans doute il avait par prudence donné des instructions pour que personne n'arrivât jusqu'à lui ; mais j'ai laissé un billet pressant ; il sera au rendez-vous.

Quelques heures se passèrent encore avant que le jour ne fit place à la nuit. Anna, que torturait l'inquiétude, se leva pour sortir.

— Puisque tu veux aller seule, va donc, mon enfant, lui dit sa nourrice, mais sois prudente, tu es en pays ennemi ; prends au moins cette arme.

Elle présenta à la jeune fille un petit poignard italien que celle-ci accepta pour faire plaisir à son amie.

(A suivre.)

LOUIS COLLAS.

De Cassaigne de Beaufort de Miramon (Léon), au 41<sup>e</sup> chasseurs.

Blaise (Désiré), au 4<sup>e</sup> chasseurs.

De Galliffet (Charles), au 5<sup>e</sup> cuirassiers.

Delcourt (Georges), au 23<sup>e</sup> dragons.

De Thezillat-Chalusset (Charles), au 10<sup>e</sup> hussards.

Uchan (Auguste), au 2<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.

De Gimel (Pierre), au 1<sup>er</sup> chasseurs.

Denis (Louis), au 46<sup>e</sup> dragons.

Parisot (Léon), au 8<sup>e</sup> cuirassiers.

De Frévol d'Aubignac de Ribains (Jules), au 10<sup>e</sup> cuirassiers.

De Renusson d'Hautville (Robert), au 2<sup>e</sup> cuirassiers.

Jeannin (Jules), au 5<sup>e</sup> chasseurs.

Mathis (Léon), au 9<sup>e</sup> dragons.

Alleau (Jules), au 4<sup>e</sup> hussards.

Epivent de la Villeboisnet (Robert), au 2<sup>e</sup> dragons.

Bély (Antoine), au 44<sup>e</sup> hussards.

D'Aubarède (Henri), au 2<sup>e</sup> (ou 8<sup>e</sup>) hussards.

De Moracin de Ramouzens (Étienne), au 2<sup>e</sup> chasseurs.

Meyer (Nicolas), au 48<sup>e</sup> chasseurs.

De Verchère (Étienne), au 26<sup>e</sup> dragons.

Couverchel (Jean), au 3<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.

Girardin (Léon), au 4<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.

Girard de Saint-Gérand (Marie), au 45<sup>e</sup> chasseurs.

Quignard (Gustave), au 43<sup>e</sup> chasseurs.

Benson (Jules), au 12<sup>e</sup> chasseurs.

Tristan de l'Hermite (Alphonse), au 45<sup>e</sup> dragons.

Marcier (Pierre), au 5<sup>e</sup> cuirassiers.

Canioni (Joachim), au 2<sup>e</sup> spahis.

Rainal (Charles), au 4<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.

De Cordebœuf de Beauverger de Montgon (Alphonse), au 3<sup>e</sup> dragons.

Versigny de Bragelongne (Marie), au 2<sup>e</sup> hussards.

Courcenet (Félix), au 6<sup>e</sup> hussards.

Deschamps (Louis), au 6<sup>e</sup> dragons.

Bigéard (Dominique), au 48<sup>e</sup> dragons.

Cassaigne (Gérard), au 25<sup>e</sup> dragons.

Siméon (Louis), au 6<sup>e</sup> cuirassiers.

Lacroix (Jean), au 42<sup>e</sup> chasseurs.

Rocas (Albert), au 3<sup>e</sup> spahis.

De Lacoste de Belcastel (Joseph), au 47<sup>e</sup> dragons.

Mauger (Napoléon), au 5<sup>e</sup> dragons.

Moussard (Paul), au 42<sup>e</sup> dragons.

Crouzeilles (Barthélemy), au 9<sup>e</sup> chasseurs.

Augier de Moussac (Marie), au 23<sup>e</sup> (ou 25<sup>e</sup>) dragons.

Collin (Edmond), au 9<sup>e</sup> hussards.

Mertian (Paul), au 24<sup>e</sup> dragons.

Hulot (Alphonse), au 16<sup>e</sup> dragons.

Limal (Marie), au 12<sup>e</sup> hussards.

Lardinois (Julien), au 49<sup>e</sup> chasseurs.

Simon (Marie), au 3<sup>e</sup> cuirassiers.

De la Roque (Robert), au 7<sup>e</sup> chasseurs.

Duchateau (François), au 49<sup>e</sup> chasseurs.

Pivron (Gavace), au 47<sup>e</sup> chasseurs.

Taillandier (Louis), au 7<sup>e</sup> dragons.

Morisson de la Bassetière (Armand), au 8<sup>e</sup> cuirassiers.

Ducreux (Antoine), au 8<sup>e</sup> cuirassiers.

De la Tour du Pin Gouvernet (Humbert), au 24<sup>e</sup> dragons.

Laperche (Marie), au 49<sup>e</sup> dragons.

Rambourg (Maxime), au 44<sup>e</sup> dragons.

De Belnet (Louis), au 4<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.

Fleury (Henri), au 42<sup>e</sup> hussards.

Le National annonce que « le ministre de la guerre doit venir dans le courant d'octobre visiter l'École de cavalerie. »

Jusqu'ici, à Saumur, on n'a encore rien reçu d'officiel pouvant confirmer cette nouvelle.

La feuille parisienne ajoute :

« A cette occasion, les élèves de l'École donneront un grand carrousel au lieu dit le Chardonneret. »

Disons d'abord à nos confrères parisiens, généralement mal renseignés sur tout ce qui concerne l'École de cavalerie, que les carrousels ne se donnent jamais au Chardonneret, immense champ de manœuvre en face l'École, mais bien dans la carrière spéciale située derrière les bâtiments.

Puis, à cette époque, un carrousel ne peut être donné, quand même un ministre de la guerre viendrait visiter l'École ; car ce ne sont pas des divisions commençant les cours qui pourraient exécuter ces brillants exercices, lesquels ne se font qu'après de longues études et des répétitions multipliées.

Du reste, ce n'est pas la première fois que, depuis quelques années, les journaux de Paris annoncent des visites ministérielles, et toujours dans des conditions invraisemblables.

Les volontaires d'un an, actuellement au régiment, rentreront dans leurs foyers le 4 novembre prochain, et seront remplacés le même jour par ceux qui ont été admis cette année.

Les réservistes des classes 1874 et 1876 arriveront dans les casernes le mercredi 3 octobre.

Les Conseils d'arrondissement se sont réunis lundi pour la deuxième partie de la session. Durant cette session, ces Conseils ont eu à s'occuper du sous-répartement pour 1884 entre les différentes communes des contributions foncières, personnelles, mobilières et des portes et fenêtres, en exécution des dispositions de l'article 45 de la loi de mars 1882.

##### École de Tir du 3<sup>e</sup> bataillon du 70<sup>e</sup> territorial à Saumur.

COMPTE RENDU DE LA 6<sup>e</sup> SÉANCE, JEUDI 27 SEPTEMBRE.

Nombre de tireurs.....	24
Balles tirées.....	426
Balles mises.....	54
Nombre de points.....	76

Résultat : 40,47 p. 0/0.

Prix : une médaille de bronze, offerte par la Société, à M. Langlois, officier démissionnaire du 70<sup>e</sup> territorial.

Dimanche prochain 30 septembre, dernière séance préparatoire dans le Stand couvert, près l'École de cavalerie.

Prix : une médaille de bronze.

Le Concours général aura lieu à 200 mètres, les 7 et 4<sup>e</sup> octobre, sur le champ de tir de Terrefort, avec la cible des concours, conformément au règlement du 4 novembre 1882.

Le tir d'honneur aura lieu le 24 octobre.

##### OUVERTURE DE LA SAISON THÉÂTRALE A ANGERS.

Grand-Théâtre :

Demain samedi 29 septembre : La Traviata, opéra en 4 actes, musique de Verdi ; — Jean Marie, comédie en 1 acte, en vers, du théâtre de l'Odéon, par A. Theuriot.

Dimanche 30 septembre : Le Chalet, opéra-comique en 1 acte, musique d'Adam ; — Si j'étais Roi, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, musique d'Adam.

Cirque-Théâtre :

Dimanche 30 septembre : Jean le Cocher, drame en 7 actes, de J. Bouchardy.

On dit que l'ouverture de la saison théâtrale à Saumur aura lieu lundi prochain 4<sup>e</sup> octobre, par Jean le Cocher. Nous n'en avons pas encore reçu la nouvelle officielle.

Nous extrayons les lignes suivantes d'un article du Progrès artistique :

« On n'a pas oublié le dévouement avec lequel l'Association artistique des Concerts populaires d'Angers, sans craindre d'augmenter encore la somme des sacrifices pourtant si considérables qu'elle fait depuis sept années en faveur du grand art musical, a pris en main les intérêts des malheureux artistes des théâtres lâchement abandonnés par leur directeur au milieu de la saison dernière. La ville, enchantée de trouver à la fois tranquillité financière et artistique, a mis cette année l'Association artistique dans l'obligation de diriger les théâtres en la menaçant de retirer toute subvention, c'est-à-dire en la mettant dans l'impossibilité de continuer ses sacrifices dans le cas où elle refuserait de se charger de ce soin. En présence de cette situation critique, le président de l'Association artistique, M. Jules Bordier, et ses amis, n'ont pas hésité à endosser cette responsabilité nouvelle. Ils ont chargé M. Breton de la partie administrative du théâtre, se réservant la direction artistique, convaincus de la possibilité de sor-

lir de la routine même en province. Leur premier soin a été de réunir une troupe homogène. Ils semblent avoir réussi. Citons les noms de M<sup>lle</sup> Garcin, une étoile de première grandeur, qui n'a jamais quitté les grandes scènes de France ou de Belgique; M. Solve, le baryton bien connu; M. Gustave Leroy, de l'Opéra-Comique, etc.

Un des attrait de cette compagnie paraît être un jeune débutant, *tenorino* charmant, que M. Bordier a découvert à Bordeaux et dont on entendra sans aucun doute parler prochainement; son nom de théâtre est Grandville.

Les chœurs ont été considérablement renforcés et améliorés, ce qui permettra de monter aux Concerts populaires des oratorios complets.

Quant à l'orchestre, c'est toujours celui de l'Association artistique, c'est-à-dire incontestablement le premier de France après les bons orchestres parisiens. M. Gustave Lelong reste comme par le passé chargé de mener à la victoire cette vaillante phalange.

Avec son orchestre, ses chœurs et le concours de la Société chorale (Société Sainte-Cécile), l'Association artistique dispose d'un ensemble de près de 150 exécutants.

#### ANGERS.

**Découvertes archéologiques.** — Les fouilles pratiquées pour installer le treuil nécessaire aux travaux de restauration de la cathédrale, ont mis à jour un mur gallo-romain (moyen appareil) de 4<sup>m</sup> 40 d'épaisseur, qui part du milieu de la muraille du chevet du transept de l'église, et traverse la place dans une direction parallèle à la rue Chaperoinière.

D'autres fouilles pratiquées sur la même place ont fait découvrir une partie du mur de la première enceinte gallo-romaine d'Angers.

La première muraille n'appartiendrait-elle point à l'église primitive élevée à l'endroit où se trouve notre cathédrale et dédiée, comme on le sait, à la Sainte Vierge.

Nous laissons à MM. les archéologues angevins le soin d'éclaircir cette question.

(L'Anjou.)

Dimanche prochain, 30 septembre, M. Portié, l'habile aéronaute, fera une ascension avec un ballon entièrement neuf, la Ville d'Angers.

L'ascension aura lieu sur le Champ-de-Mars.

M. Lejeune, le célèbre coureur de Saint-Léonard, courra dimanche prochain sur le Champ-de-Mars.

Cette course sera de 20 kilomètres à l'heure environ.

M. Lejeune, le premier champion du monde, invite tous les coureurs à pied, à cheval ou en vélocipède à venir se mesurer avec lui dimanche, à une heure, sur le Champ-de-Mars.

**Un escroc.** — Un brave paysan du Longeron partait samedi matin à la foire de la Saint-Maurice pour y acheter une paire de boeufs. Arrivé à Maufaucou, il se promena de côté et d'autre pour visiter les différents marchés de la ville.

Étant dans une auberge, dit l'Anjou, il prit une consommation qu'il voulut payer; mais quelle ne fut pas sa surprise, quand, en cherchant dans sa poche, il ne trouva plus de porte-monnaie. Un habile escroc avait coupé son vêtement et en avait soustrait une somme de 800 fr.

Toutes les recherches qui furent faites n'aboutirent à aucun résultat.

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire :

« Décidément, ou M. Wilson lit mal par dessus l'épaule de son beau-père, ou le conseil des ministres se refuse à tenir compte des signatures données par M. Grévy.

La semaine dernière, la Petite France donnait, avant le Journal officiel, une liste des exposants français décorés à l'occasion de l'Exposition d'Amsterdam.

Cette liste était en grande partie erronée.

Il y a trois jours, le même canard annonçait que M. Grévy venait de signer un décret portant la nomination d'un gouverneur militaire en Corse.

Voici que l'Agence Havas affirme que le gouvernement n'a jamais eu connaissance d'un pareil projet.

Si Monsieur Gendre tient à ce que le crédit de son canard ne tombe point, il relèvera d'importance ce démenti. »

#### LES NOUVEAUX MAGISTRATS

DE LA COUR D'APPEL D'ANGERS.

On lit dans la République française :

« En ce qui concerne particulièrement le diocèse d'Angers, il ne semble pas que les curés de M. Freppel puissent, à l'avenir, compter sur les bonnes dispositions et les encouragements de la Cour d'appel du ressort. »

Voilà sans contredit un aveu dépourvu de tout artifice. Impossible de signifier plus clairement à une classe de citoyens qu'elle n'a rien à attendre des nouveaux magistrats en fait de justice et d'impartialité. Car du moment que l'on est sûr d'avance d'avoir affaire à des juges mal disposés, ce ne sont plus des juges que l'on a devant soi, mais des ennemis.

Malgré la réserve avec laquelle nous avons dû accueillir le choix des nouveaux magistrats de la Cour d'appel d'Angers, nous n'aurions jamais osé leur imputer les sentiments que leur prête, à bon escient sans doute, la feuille officieuse de M. Martin-Feuillee. Il est donc avéré qu'on a voulu atteindre « particulièrement » le diocèse d'Angers, et trouver des juges auprès desquels le caractère de prêtre, et de prêtre angevin, fût un titre spécial à la condamnation. Ou la phrase de la République française n'a pas de sens, ou elle signifie exacte-

ment ce que nous venons d'indiquer.

Sous tout autre gouvernement que celui de M. Jules Grévy, il serait permis de se demander ce que « le diocèse » peut avoir de commun avec la composition du ressort judiciaire. Autant vaudrait placer tel général plutôt que tel autre à la tête d'une division militaire pour faire pièce aux curés. Mais tout s'explique de la part d'une secte qui s'attache à faire de l'oppression du clergé le principal objectif de sa politique intérieure. Pour elle, il s'agit avant tout de vexer les prêtres en leur élevant tout recours contre l'injustice et l'arbitraire. Nous le savions déjà; mais il n'était pas inutile que la République française vint nous le rappeler avec autant de maladresse que de cynisme.

La Lanterne, autre organe du parti républicain, renchérit encore en fait d'impudence et d'effronterie sur le moniteur officieux de M. Martin-Feuillee. Après avoir rappelé avec un air de joie sauvage que treize conseillers de la Cour d'Angers ont été atteints par ce qu'elle appelle le « mouvement judiciaire », la feuille radicale ajoute, pour indiquer ce qui lui paraît être le vrai motif de l'exécution : « M. Freppel doit rire jaune. » Ainsi donc, on ne se donne même pas la peine de le dissimuler, ce n'est pas dans un intérêt d'ordre public, mais uniquement pour jouer un vilain tour à un évêque, que l'on frappe treize magistrats, sans avoir égard ni à leur talent ni à leurs longs services. Peu importe tout cela, pourvu que, l'opération faite, on puisse dire, en se frottant les mains : C'est égal, l'évêque d'Angers doit rire jaune; le coup a porté et noire but est atteint.

Voilà les mobiles auxquels le parti républicain a obéi dans la révocation des anciens magistrats de la Cour d'appel d'Angers et dans le choix des nouveaux : basses rancunes et haines de sectaires.

Et qu'on veuille bien le remarquer, en relevant avec tant de soin le langage des journaux interprètes du garde des sceaux, nous ne prétendons pas le moins du monde leur en faire un crime. Bien au contraire, nous serions presque tentés de les remercier d'une franchise qui nous permet de pénétrer au fond de leur pensée. Nous voudrions seulement les rendre attentifs à certaines conséquences qui nous paraissent découler d'un dessein si complètement dévoilé.

La première de ces conséquences, c'est que, devant de pareilles déclarations, l'évêque et le clergé du diocèse d'Angers sont autorisés dès maintenant à se tenir en garde contre les jugements des nouveaux magistrats et cela pour cause de suspicion légitime. Car si, d'après le langage de la République française, « ils ne peuvent plus compter à l'avenir sur les bonnes dispositions de la Cour d'appel du ressort » et si, comme l'ajoute la Lanterne, le désir de les vexer a inspiré le choix des nouveaux titulaires, il est évident que, pour eux, il n'y aura plus de justice, et dès lors c'est au droit naturel et au droit canonique qu'ils devraient, en l'absence des garanties du droit civil, demander les moyens de défense qui leur feraient défaut de la part d'une magistrature dont l'hostilité

leur est annoncée d'avance par les organes les plus accrédités de la presse républicaine.

La seconde conséquence à tirer des aveux de la presse officieuse concerne les nouveaux magistrats eux-mêmes. Il y aura des jours où, debouts et découverts, ils devront adresser aux jurés le discours suivant : « Vous jurez et promettez devant Dieu et devant les hommes d'examiner avec l'attention la plus scrupuleuse les charges qui seront portées contre N., de ne trahir ni les intérêts de l'accusé, ni ceux de la société qui l'accuse; de ne communiquer avec personne jusqu'après votre déclaration; de n'écouter ni la haine ou la méchanceté; ni la crainte ou l'affection; de décider d'après les charges et les moyens de défense, suivant votre conscience et votre intime conviction, avec l'impartialité et la fermeté qui conviennent à un homme probe et libre. » (Article 342 du Code d'instruction criminelle.)

Magnifiques paroles, mais qui supposent évidemment dans le magistrat appelé à les inculquer aux autres un sentiment à tout le moins égal de justice et d'impartialité à l'égard de tous : sinon, elles lui brûleraient la langue. Or comment pourrait-il, sans se condamner lui-même, recommander aux jurés « les intérêts de l'accusé », alors que son hostilité envers toute une classe de citoyens aurait été le motif principal de sa nomination? Serait-il bien reçu à leur parler de la fermeté et de l'impartialité qui conviennent à un homme probe et libre, celui qui aurait mérité par ses antécédents d'être signalé comme « mal disposé » envers une catégorie quelconque de justiciables?

Aussi aimons-nous à penser que les feuilles républicaines prennent tout simplement leurs désirs pour des réalités.... (L'Anjou.)

#### Faits divers.

**Un symptôme rassurant.** — Il paraît que les hirondelles et les passereaux, qui avaient complètement déserté l'Égypte depuis le commencement de l'épidémie cholérique, viennent d'y faire leur réapparition, et notamment au Caire.

Ce retour indiquerait que le fléau va disparaître définitivement. On a remarqué, en effet, dans plusieurs circonstances analogues, que ces oiseaux avaient abandonné les villes attaquées par le choléra et s'empressaient d'y revenir dès que le mal était en forte décroissance ou sur le point de cesser.

Ce fait s'est produit à Saint-Petersbourg en 1848 et dans la Prusse occidentale en 1849.

#### BOURSE DE PARIS

DU 27 SEPTEMBRE 1883.

Rente 3 0/0	78 90
Rente 3 0/0 amortissable	81 15
Rente 4 1/2	107
Rente 4 1/2 (nouveau)	108 40
Obligations du Trésor (anciennes)	505

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

## VENTE

APRÈS FAILLITE

Par le ministère de M. MACÉ, huissier à Angers,

à Chalonnès, près la gare, sur la ligne du chemin de fer de Thouarcé à Chalonnès, le dimanche 7 octobre 1883, à une heure de l'après-midi,

### MATÉRIEL D'ENTREPRENEUR

#### De Terrassements,

Comprenant : wagonnets en fer et tôle à bascule, environ 800 mètres rails doubles avec croisement, environ 1,900 mètres de madriers, sapin du Nord, un malaxeur, outils de terrassement et maçons, brouettes, civières, un prélat d'environ dix mètres carrés, environ 100 mètres cubes de sable de Loire.

Au comptant, plus 5 0/0.

Renseignements, chez M. GUIHAL, syndic, rue Lempveu, 13, Angers.

Étude de M. P. GUIBERT, notaire à Oiron (Deux-Sèvres).

ON DEMANDE à emprunter 50,000 fr. en 1<sup>re</sup> hypothèque sur une valeur double.

S'adresser à M. GUIBERT, notaire.

### Agence des Ventes et Locations

#### L. RENARD

56, rue de Bordeaux, Saumur.

A VENDRE : Belles propriétés de produit et agrément, maisons, clos de vigne, petites closières.

Occasion. — A CÉDER : Un excellent fonds d'épicerie, vins, liqueurs, situé dans une rue très-commercante; — maison agréable, sans communauté, loyer faible.

A LOUER : Maisons, appartements et chambres.

Placements de fonds.

Recouvrements de toute nature.

Pour renseignements et pour traiter, s'adresser à M. L. RENARD, sous-directeur du Crédit Foncier de France, agent général de l'Union, compagnie d'assurances sur la vie humaine, 56, rue de Bordeaux, Saumur. (539)

### A CÉDER

POUR CAUSE DE DÉCÈS,

#### L'HOTEL DE L'ESPERANCE

Sis à Saumur, rue de la Petite-Bilange.

Bonne clientèle.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve LEFFERT-Coron. (373)

Études de M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes, et de M<sup>e</sup> CAILLEAU, notaire à Longué.

### A VENDRE

#### OU A AFFERMER

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 30 septembre 1883, à midi,

A la Mairie de Cunault,

LA

#### FERME de la PELLETRIE

Située commune de Trèves-Cunault,

Contenant 27 hectares 49 ares 60 centiares.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes.

### A CÉDER

#### UNE MAISON DE GROS

Située à Saumur et en pleine prospérité, n'ayant aucun concurrent à 15 lieues environ.

Le vendeur pourra rester attaché à la maison aussi longtemps que l'acquéreur le désirera pour la mise au courant des affaires.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M<sup>e</sup> TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

### A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 11 novembre 1885,

#### LA FERME DU MARAIS

Située communes du Coudray-Macouard et de Montreuil-Bellay,

D'une contenance de 31 hectares 3 ares 84 centiares.

S'adresser à M. GUERTIN, régisseur du château de Montreuil-Bellay, demeurant à Beaumont-en-Verron (Indre-et-Loire), ou à M<sup>e</sup> TAUGOURDEAU, notaire. (607)

A vendre VIN ROUGE de la récolte 1882.

S'adresser à M. BAZILLE, commune de Rou-Marson. (557)

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher ou jardinier-potager, la femme comme cuisinière. — Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, demande un principal clerc.

Étude de M<sup>e</sup> HÉDELIN, notaire à Angers.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Etude de M<sup>e</sup> HÉDELIN,

Le samedi 6 octobre 1883, à une heure,

### CLOSERIE

A Amigné, communes de Tigné et de la Fosse,

D'environ 12 hectares 20 ares 65 centiares, appartenant à M<sup>lle</sup> Vinet.

Jouissance de suite.

Détail facile.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication. (582)

ON DEMANDE un apprenti et un garçon de magasin, dans une Maison de Nouveautés.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME de 40 ans demande une place de cocher ou de valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

# MAGASINS DU PRINTEMPS

## A partir du Lundi 1<sup>er</sup> Octobre, Mise en Vente Spéciale DE Mérinos Noirs

Flanelles — Lainages unis couleurs — Moires pour Jupons — Piqué molletonné — Coton écri —  
Madapolam — Corsets — Rubans — Parapluies, etc., etc.

Il y a quatre ans que, pour la première fois, nous avons fait connaître au Public les Réformes Industrielles que nous désirions apporter dans le Commerce des Tissus.

Nous disions que si les Dames voulaient bien nous aider nous étions résolus à employer la plus grande énergie à vulgariser le Luxe, tout en conciliant l'Élégance avec l'Économie.

A Saumur — dès la première heure — nous avons reçu de notre Clientèle un Concours précieux — Et dans les Villes et les Campagnes environnantes, il s'est opéré aussi presque immédiatement une sorte de mouvement en notre faveur.

Depuis — les acheteurs, se pénétrant de plus en plus de la communauté d'intérêts qui existe entre eux et nous, nous ont soutenu avec la plus vigoureuse fermeté.

Une volonté aussi clairement manifestée de nous suivre nous a engagés à faire, cette Saison, des Achats plus importants que jamais. — Et nous venons, avec confiance, faire un nouvel appel à notre clientèle, la priant de s'associer plus intimement à l'œuvre pour le succès de laquelle elle peut compter sur tout notre dévouement.

## CONSEILS A NOTRE CLIENTÈLE

*La Société actuelle s'habille envers et contre tout — Pour elle le besoin de la Toilette prime presque tous les autres.*

*Tout le monde participe à ce Sentiment de la Parure — Les Campagnes elles-mêmes ont vu leurs habitudes de simplicité céder devant le développement du Luxe.*

*Le Remède à cette situation, dont les petites bourses souffrent certainement, est à la vérité d'une simplicité extrême. — Il suffit de venir directement acheter à la ville, dans les Magasins du Printemps, qui seuls à Saumur ont pris l'initiative hardie et souhaitée de la Vente à Bon Marché.*

*Si l'on savait ce que, chez le Fabricant, coûtent le Mérinos noir — la Cotonnade — la Flanelle, etc. — on serait effrayé de la Valeur qu'ils prennent quand ils arrivent dans un petit Bourg après avoir passé entre les mains de deux ou trois Marchands intermédiaires.*

*Pourquoi donc laisser à ces divers Intermédiaires les bénéfices dont vous pouvez profiter? — Vous les supprimerez bien aisément, si vous le voulez, avec les grandes facilités que vous avez aujourd'hui pour venir à la ville.*

*Il y a là une question d'intérêts pour vous que vous comprendrez parfaitement et qu'il aura suffi de vous signaler pour que vous en tiriez désormais tous les avantages.*

**MAGASINS DU PRINTEMPS**

**28, Rue de la Tonnelle, SAUMUR.**

Saumur, imprimerie P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur,

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.